

[Text]

mally recorded within the Treasury Board Secretariat it is sent to an officer of the Administrative Policy Branch for analysis in relation to established policy. Once the analysis is completed, the submission is then placed before the ministers of the Treasury Board, together with the Secretariat's analysis. The entire process between receipt of submission and Treasury Board decision takes, on the average, about three weeks. The Treasury Board decision is conveyed to the submitting departments by means of a decision letter or a countersigned copy of the original submission.

Having dealt with the control framework and the approval process, I would now like to outline some recent policy initiatives that have been taken since the publication of the Auditor General's report for the fiscal year 1977-78. As you know, the Auditor General pointed out a number of areas related to contracting policy for Treasury Board action. In my opinion, the recent initiatives of the Treasury Board go a long way to meeting the more important concerns expressed by the Auditor General. The first of these initiatives was a Treasury Board circular letter, 1978-54, issued on December 6, 1978, over my signature, and to which the Auditor General's representative has just referred, which reminded contracting authorities of the essential elements of information that a submission should contain, whether the approving authority is the Treasury Board or an authority within the department or agency. These include: (1) method of selection of contractor and selection criteria; (2) justification for non-competitive selection in accordance with section 8 of the Government Contracts Regulations; (3) the selection rating system used and reasons for a particular procurement option; (4) full identification of the work being contracted; and (5) pricing and payment terms. Other mandatory data for inclusion in submissions include such things as cost control mechanisms, explanation of cost over-runs and a schedule of projected cash flow. You will find this reminder at Appendix E to Chapter 310 of the *Administrative Policy Manual*.

• 1125

Another recent initiative has been the introduction of the Treasury Board policy and guidelines on contracting for consulting and professional services. The need for such guidelines was suggested by the Auditor General in paragraph 9.53 of the 1978 Report. This document had originally been issued in 1978 but was subsequently withdrawn pending a further review. The ministers of the Treasury Board decided at a meeting on July 19, 1979 to reintroduce the document and it is now published as Article 7 of Chapter 312 of the *Administrative Policy Manual*. The policy and guidelines provide direction and guidance for the contracting of a broad area of consulting and professional services. The more important topics addressed include contractor selection, consultant inventories, fee calculations, contract administration, preparation of a statement of work, records keeping and reporting by departments and agencies to Treasury Board of the amount and type of contracts, the use of competitive selection, and the geographical distribution of contracts.

[Translation]

officiellement consigné au Secrétariat, le document est envoyé à un agent de la Direction de la politique administrative du Secrétariat pour analyse en fonction de la politique établie. Lorsque l'analyse est terminée, la présentation est soumise aux ministres du Conseil du Trésor, avec les observations du Secrétariat. Le processus complet (depuis la réception des présentations jusqu'à la décision des ministres) exige habituellement trois semaines. La décision du Conseil du Trésor est communiquée aux ministères présentateurs sous forme de lettre ou de copie contresignée de la présentation.

Après avoir parlé du système de contrôles et du processus d'approbation, j'aimerais maintenant exposer certaines initiatives récentes qui ont été prises depuis la publication du Rapport du Vérificateur général pour l'année financière 1977-1978. Comme vous le savez, le Vérificateur général a souligné plusieurs secteurs reliés à la politique sur les marchés et demandé au Conseil du Trésor de prendre des mesures à ce sujet. A mon avis, les initiatives récentes du Conseil du Trésor ont fait beaucoup pour dissiper les inquiétudes du Vérificateur général. Citons, tout d'abord, la circulaire 1978-54, publiée sous ma signature par le Conseil du Trésor le 6 décembre 1978, qui rappelait aux autorités contractantes les principaux éléments d'information à fournir dans une présentation, que l'approbation soit donnée par le Conseil du Trésor ou par le ministre ou l'organisme. Ces éléments sont les suivants: 1) la *méthode de sélection* de l'entrepreneur et les normes de sélection, 2) la *justification d'une sélection sans appel d'offres*, conformément à l'article 8 du Règlement concernant les marchés de l'État, 3) Le système de notation utilisé pour la sélection et les raisons motivant une option particulière d'approvisionnement, 4) l'identification complète du travail qui fait l'objet du marché ainsi que 5) l'établissement des prix et les modalités de paiement. Parmi les autres données à fournir obligatoirement dans les présentations, mentionnons les mécanismes de contrôle des coûts et la liste des mouvements de trésorerie prévus. Ce rappel de politique figure maintenant dans l'appendice E du chapitre 310 du Manuel de la politique administrative.

Voici une autre initiative récente: l'instauration de la politique et lignes directrices du Conseil du Trésor sur les marchés de services de conseillers et de spécialistes. D'abord publié en 1978, ce document de politique a ensuite été retiré pour plus ample examen. A leur réunion du 19 juillet 1979, les ministres du Conseil du Trésor ont décidé de rétablir le document, et celui-ci figure maintenant (article 7 du chapitre 312) au Manuel de la politique administrative. Les politiques et lignes directrices contiennent des instructions et des explications sur la passation de marchés de services de conseillers et de spécialistes très variés. Citons seulement les importants sujets suivants: la sélection de l'entrepreneur, les répertoires de conseillers, le calcul des honoraires, l'administration des marchés, la préparation d'un état des travaux, la tenue des dossiers et la déclaration au Conseil du Trésor, par les ministères et organismes, du montant du marché et du genre de marché, la sélection par voie d'appel d'offres et la répartition géographique des marchés.